

Compte rendu du Conseil municipal *

Ordre du jour :

- compte administratif Commune 2016,
- compte administratif service des eaux 2016,
- taux d'imposition,
- budget 2017 Commune,
- budget 2017 service des eaux,
- modification du périmètre de préemption dans les gorges de la Borne,
- participation de la Commune à la promotion des aires de camping-cars,
- programme voirie 2017,
- état d'avancement des projets en cours,
- questions diverses

Voir la convocation : http://labourniquelle.fr/Borne-Conseilmunicipal_20170426-oj.pdf .

--0--

- **Compte administratif Commune 2016.**
- **Compte administratif service des eaux 2016.**
- **Taux d'imposition.**
- **Budget 2017 Commune.**
- **Budget 2017 service des eaux.**

Tous ces points ont été adoptés à l'unanimité (sauf pour les comptes administratifs qui sont votés sans le Maire).

Ndr : beaucoup de chiffres évidemment qu'il serait fastidieux et inutile de transcrire ici de manière trop parcellaire et donc incomplète : il vaudrait mieux avoir tout simplement les tableaux fournis aux Conseillers municipaux. Sans perdre espoir d'avoir (de la part de l'un des élus) un jour une information réelle et correcte pour éclairer chaque citoyen bourniquel, je ne pourrai que vous faire part de mes observations subjectives.

A noter surtout que dans les prévisions de dépenses d'investissement pour la Commune, j'ai noté (mais encore une fois il s'agit de chiffres notés à la volée et que je vous redonne sous réserve) : 90.000€ de travaux pour la Mairie (crépi et mise en accessibilité handicap), 70.000€ pour le pignon Est de la Tour, 35.000€ pour la participation à l'exposition «Partage des eaux», protection incendie 1.500€, divers : 50.000€.

Pour le budget «eau», en fonctionnement : 66.800€ dont 40.000€ (entretien), études et recherche, personnel (6.000€ : nettoyage réservoirs et captages), travaux pour l'adduction d'eau potable (AEP) de Mas de Truc.

Pour le budget «eau», en investissement : études (30.000€), terrain (10.000€), 122.500€ pour les travaux du Sivom (une bonne partie des travaux de Mas de Truc mais pas seulement). Le sujet de l'adduction d'eau potable de Mas de Truc est entrée dans la procédure administrative qui va durer 8 mois (hydrogéologue, Agence régionale de santé, enquête publique). Le raccordement de la Croix de Bauzon est mis en attente, les fonds iront sur Mas de Truc.

Comme en 2016, les subventions aux associations sont reconduites (exceptée celle pour la chapelle du Bez), à savoir 250€ pour l'ASPB, 650€ pour l'Ogec de St Etienne, 60€ pour les associations cyclistes si elles sollicitent la Commune. Pour l'ASPB, cette subvention pouvait être abondée si besoin en fonction de ses projets.

- **Modification du périmètre de préemption dans les gorges de la Borne.**

Voté à l'unanimité.

Ndr : à noter une baisse de fréquentation des pratiquants du canyoning de 2/3. L'ONF souhaite une modification de la «réserve biologique intégrale» (qui est accessible par la route), ce qui risque de mettre à mal le travail des élus et des riverains. .

- **Participation de la Commune à la promotion des aires de camping-cars.**

Le Département veut faire la promotion des aires ardéchoises. Il est demandé 230€ à la Commune pour promouvoir celle de La Croix de Bauzon.

Voté à l'unanimité.

Ndr : le Maire a indiqué que l'an prochain, il y aurait l'ouverture d'une station de carburants à St Etienne de Lugdarès.

- Programme voirie 2017.

Voté à l'unanimité.

Vu avec M. Prouhèze, une enveloppe de 10.500€ est disponible. Les travaux envisagés pourraient être les suivants :

- à la limite avec Loubaresse : rajout d'une buse de 800cm plus du terrassement (au niveau de la propriété Conrazier (estimation 3.800€), la Commune de Loubaresse est sollicitée pour une participation (en attente de la réponse);

- route de Mas de Truc bosselée, surtout la 2^{ème} épingle (la partie longeant le mur réalisé à parité avec la famille Vaneckhaute); ndr : je suis intervenu pour préciser que le passage obligeait à éviter une marche; un apport de graves sera fait pour la combler;

- une tonne ou deux d'enrobé à froid (2.730€).

Ndr : je note qu'enfin la voirie vers le hameau de Mas de Truc est prise en considération dans les débats du Conseil ; à voir si la qualité de la réalisation est à la même hauteur que les prévisions.

- Honoraires et convention avec IACE.

Autorisation de signer la convention votée à l'unanimité.

Le bureau d'études qui a effectué les relevés pour l'étude de l'AEP de Mas de Truc avait accepté d'attendre la mise en place des subventions vers la Commune pour facturer ses services, il est temps de signer avec lui une convention pour payer son travail (environ 19.400€) et signer la convention.

Une réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jours à St Etienne de Lugdarès pour les Communes concernées par l'eau dans la montagne.

Ndr : ce n'est pas l'essentiel, mais il s'agit là d'un des actes administratifs fondateurs de la réalisation du réseau d'AEP à Mas de Truc.

- Questions diverses.

- Electricité.

Enedis indique qu'il lui faut effectuer des travaux de renforcement de la ligne électrique sur Mas de Truc pour évacuer la production d'électricité solaire de la famille Vaneckhaute. Bien que la Commune ne soit pas sollicitée pour une participation, M. le Maire indique qu'il a précisé qu'il serait judicieux d'attendre les travaux d'AEP (à l'horizon 2018) et d'en profiter pour enfouir tous les réseaux (électricité, aep, téléphone). Enedis a indiqué qu'ils lançaient l'étude mais qu'ils attendraient l'avis du Syndicat d'électrification.

Le défaut d'entretien (tant sur les lignes électriques que téléphoniques) est patent, M. le Maire a déploré la lenteur des opérateurs en soulignant qu'il avait fallu attendre le mois de mars pour remplacer un poteau électrique défailant depuis novembre. .

Ndr : je suis intervenu pour demander une gaine supplémentaire de réserve pour la pose de la fibre optique à partir de l'armoire à la vue de Borne, le coût du matériel va diminuer ce qui ne sera pas le cas de celui du terrassement, nombre de Communes urbaines profitaient de ce genre d'anticipation, et j'ai précisé que le syndicat ADN (Ardèche-Drôme numérique) pourrait un jour être sollicité. Je me suis permis d'indiquer les nombreux problèmes sur les communications téléphoniques tant à Borne qu'à Mas de Truc : qualité approximative des liaisons, voire coupures pendant plusieurs heures par jour du téléphone fixe depuis fin mars.

- Subvention éclairage public.

Le remplacement des ballons fluo représente un coût de 3.600€. Une demande de subvention est en cours d'étude.

- Départ à la retraite du Secrétaire-général de la Sous-préfecture.

Le départ de Jean-François Martin à la retraite est l'occasion pour les Communes de la montagne de lui témoigner leur reconnaissance. Les Communes ont décidé de cotiser à hauteur d'1€ par habitant au cadeau de départ. Borne

a contribué pour 70€, le cadeau a été de 1.260€. M. le Maire a insisté sur la qualité du travail de M. Martin.

- Rallye automobile de voitures anciennes.

Contacté par le club des voitures anciennes d'Ussel qui organise un relais le 30 avril, M. le Maire a indiqué qu'il interdisait les épreuves chronométrées sur la Commune et sollicitait la courtoisie, le respect du code de la route de la part des participants.

Ndr : je pense que cela fait écho au passage d'un rallye le dimanche 27 octobre 2013.

[presse-LeDauphine_20131023-Aubenas-sports-rallye-regularite-Ardeche-trophee-Andre-Curinier.pdf](#).

- Badare, mur en pierres sèches.

Pas de nouvelles de l'association Elips.

Ndr : un projet suivi par La Bourniquelle.

- Eau potable publique à Mas de Truc.

Ndr : M. le Maire s'adresse directement à moi pour redire que le projet entre dans sa partie administrative. Une étude d'un hydrogéologue interviendra prochainement (à noter que la dernière sur la Commune a été effectuée par M. Royal).

Fin du Conseil à 23h55.

** : évidemment, ce compte rendu ne prétend ni être exhaustif, ni impartial. Les ajouts en italique et de couleur violette n'engagent que moi. Ce document est purement, exclusivement, informatif : il n'a aucune valeur légale ! Pour avoir une communication juridiquement valable, veuillez consulter le registre des délibérations en Mairie (pas à Borne, mais à St Etienne de Lugdarès).*

«Ndr» = note du rédacteur.

MGLZ./.